

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES	DOCUMENT INFORMATIF FICHE DE POSTE	Diffusion par : PHU5	Septembre 2015
	Processus : RH	Page 1 / 4	V. <Ne pas modifier>

INTITULE DU POSTE : SAGE-FEMME RESPONSABLE DE L'ORGANISATION D'UNE UNITE OBSTETRICALE OU MAIEUTIQUE

Voie d'accès	Durée d'occupation minimale et maximale	Evolution possible
<i>Sage-femme</i>	Min : 2 ans-Max : 5 ans	<i>Coordonnateur en maïeutique</i>

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE :

Contours du Pôle

Le Pôle Hospitalo-Universitaire Femme Enfant Adolescent est l'un des 11 pôles cliniques du CHU de Nantes. Il est composé de l'ensemble des services de pédiatrie médicale et chirurgicale, de réanimation, néonatalogie, de gynécologie obstétrique, de planification familiale et procréation médicalement assistée.

Type de public accueilli : la femme, l'enfant ou l'adolescent de 0 à 18 ans sur rendez-vous ou en situation d'urgence physique et/ou psychologique et/ou sociale réelle.

Plus de 25% des patients hospitalisés dans le pôle sont issus des urgences, urgences pédiatriques ou urgences gynéco-obstétricales.

Sur l'ensemble des patients pris en charge, 13% sont des patients originaires d'une autre région que les Pays de Loire et 16 % sont domiciliés hors de la Loire-Atlantique au sein de la région.

Dimensionnement : Le pôle comporte 307 lits : 102 en Gynécologie et Obstétrique et 205 en Pédiatrie. De plus 23 lits en Oncologie Pédiatrique sont rattachés au PHU 1

Le personnel est pluri professionnel, du secteur médical et paramédical mais aussi autres métiers.

Unité(s) concernée(s) par le poste :

Toutes les unités du service de gynécologie obstétrique

Type de public accueilli :

Femmes, dans le cadre de leur suivi gynécologique de prévention, demande d'IVG, demande de contraception, suivi de grossesse, accouchement et suites de couches.

Nouveau-nés

IDENTIFICATION DU POSTE :

Métier : Sage-femme responsable d'une unité obstétricale ou maïeutique

Horaire de travail : 39h/semaine sur la base de 7h48 par jour horaire variable suivant le secteur

Nuit : 37h30/semaine, nuits de 10h, planning comprenant un WE travaillé sur deux.

Sur l'institution, une permanence de l'encadrement est organisée le week-end et les jours fériés (environ 2WE par an+ 1 férié)

REDACTEUR(S)	VERIFICATEUR(S)	APPROBATEUR(S)	Date d'application
Claude DAUSSY Coordonnatrice en Maïeutique	Sandrine DELAGE Directeur de Plateforme	Anne-Claire DE REBOUL Directeur des affaires médicales	Septembre 2015

Position dans l'établissement :Liaisons hiérarchiques :

Coordonnatrice en maïeutique
 Directeur de Plateforme
 Directeur des Affaires Médicales

Liaisons fonctionnelles :

Chef de PHU
 Chef de service et médecins responsables d'unités
 Directeur de soins de Plateforme
 Sages-femmes responsables des autres unités du service de gynécologie-obstétrique
 Cadres de santé du PHU
 Responsables des services logistiques et des services administratifs
 Formateurs des écoles paramédicales et de sages-femmes
 Structures médico-sociales
 CIC du PHU5

Réseaux :

PMI, Réseau sécurité naissance, ASE, Conseil Général, établissements d'accueil des femmes vulnérables

ARCHITECTURE DU POSTE :

Qualifications requises	
Diplômes requis :	DE sage-femme et Diplôme cadre sage-femme <i>ou</i> Master en périnatalité <i>ou</i> Autre Master 2
Expériences attendues:	Exercice de la profession de sage-femme clinicienne Gestion de projet
Formations complémentaires requises :	Logiciels de gestion du temps de travail, de commande, de déclaration d'EI, d'EPP DU clinique ou qualité, pédagogique, santé publique....

MISSIONS DU POSTE:

Instruction DGOS/RH4 no 2015-18 du 20 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de la réforme statutaire des sages-femmes hospitalières.

Fonctions d'organisation et de coordination

« Les sages-femmes en fonction d'organisation et de coordination ont vocation à consacrer tout ou partie de leur activité à des responsabilités fonctionnelles telles que : organisation de proximité des activités de soins, coordination d'une équipe, pilotage d'une maternité, assistance au chef d'un pôle d'obstétrique, responsabilité d'unités physiologiques. Elles peuvent également assurer l'encadrement d'équipes paramédicales.

En fonction de la taille de l'établissement et des équipes concernées, une gradation des fonctions d'organisation et de coordination pourra être mise en œuvre. Le premier niveau d'organisation de proximité vise les fonctions de gestion opérationnelle des ressources et des moyens. Le second niveau de coordination est consacré au pilotage stratégique des projets de prise en charge en maïeutique. »

ACTIVITE :

Organisation et gestion de l'activité

Participation à l'élaboration du projet de service

Évaluation de la charge de travail, participation à la définition des besoins et à la répartition des moyens et des ressources

Élaboration, proposition et évaluation des modes d'organisation en collaboration avec les secteurs concernés

Organisation des soins dans le respect de la politique institutionnelle et périnatale nationale

Gestion et responsabilité d'une filière physiologique

Management des ressources humaines

Participation au recrutement du personnel

Prévision et gestion des effectifs et des mouvements

Participation au développement des compétences des professionnels

Encadrement et évaluation des équipes soignantes

Organisation des stages des étudiants avec les écoles de maïeutique et autres instituts de formation

Information et communication

Conduite de projets et accompagnement du changement

Management des ressources économiques

Participation à la valorisation de l'activité et à l'identification de l'activité propre des sages-femmes

Participation à l'élaboration d'indicateurs de suivi et tableaux de bord et à l'analyse de l'activité

Participation à l'élaboration et au suivi budgétaire de l'unité en collaboration avec les gestionnaires de pôle et les contrôleurs de gestion

Gestion des délégations de gestion

Gestion des ressources matérielles et logistiques

Participation à l'établissement du plan pluriannuel d'investissement du pôle

Réalisation d'un rapport annuel d'activité

Gestion de la qualité et gestion des risques

Mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

Identification des risques en maïeutique, élaboration et suivi de la cartographie des risques

Participation à la gestion des événements indésirables

Participation à l'évaluation des pratiques professionnelles

Elaboration et mise en œuvre des plans d'actions d'amélioration

Contribution à la mise en place et au suivi des revues de morbi-mortalité

Participation à l'évaluation de la qualité des prestations de soins de l'unité

Participation à la politique institutionnelle de gestion des risques et à la certification de l'établissement

Gestion des relations de proximité avec les usagers

Définition et animation d'une politique de recherche en soins courants en maïeutique

COMPETENCES REQUISES

Maîtriser la gestion de production de soins au quotidien, gérer les aléas et adapter les ressources.

Maîtriser la gestion des ressources humaines : depuis le recrutement jusqu'à l'entretien d'évaluation, de formation.

Gérer les conflits, communiquer, fédérer les équipes autour des projets et les accompagner dans les changements.

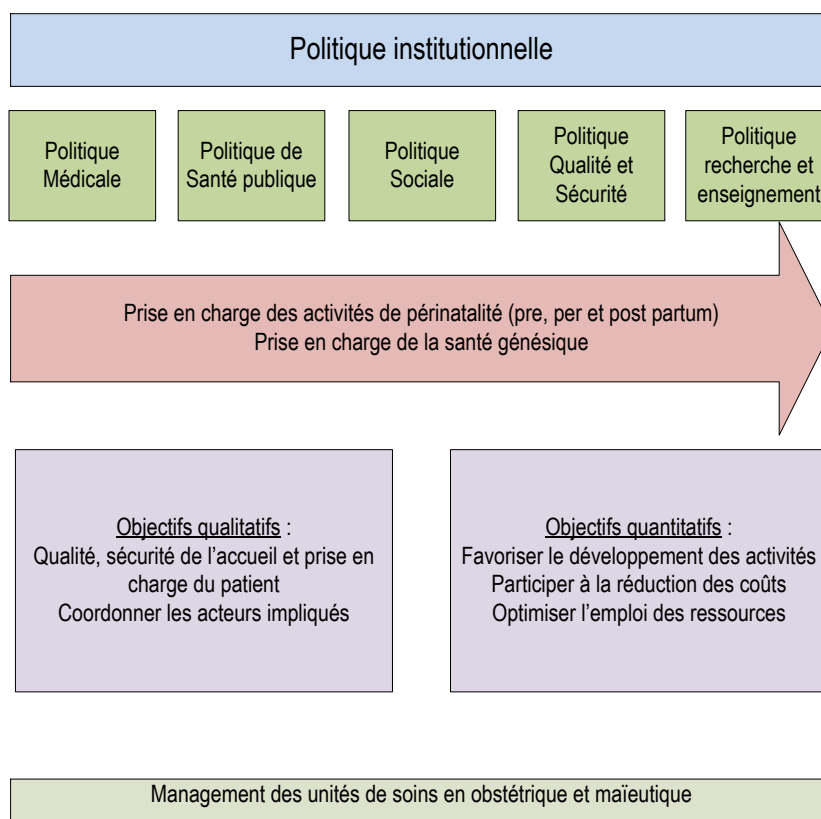
Maîtriser la gestion économique et budgétaire d'une unité.

Assurer le suivi des ressources, des besoins matériels et logistiques.

Maîtriser les techniques, outils et méthodes de management de la qualité et gestion des risques.

CONTEXTE D'EXERCICE DU POSTE :

Les sages-femmes en fonction d'organisation et de coordination évoluent dans un contexte complexe et contraint, en constante évolution. Il peut se schématiser ainsi :



Champ d'autonomie, responsabilités spécifiques	Art. L.6146-7 du code de la santé publique : Les sages-femmes sont responsables de l'organisation générale des soins et des actes obstétricaux relevant de leur compétence. Elles participent à leur évaluation et aux activités de recherche en collaboration avec les praticiens du pôle d'activité clinique ou médico-technique.
Particularités du poste	Sur le pôle, la permanence de l'encadrement s'exerce de 8h à 18h par binôme. La prise des congés s'organise également par binôme.